

COMMUNIQUE COMMUN

DU SILENCE COUPABLE AU TAPAGE COMPLICE : LEUR BRUIT, NOTRE FUREUR

Nous avocates et avocats, quotidiennement assis.e.s près des personnes étrangères pour collecter leurs récits, quotidiennement debout face aux juges pour les restituer, sommes étourdi.e.s par les valse xénophobes et racistes qui piétinent à dessein des êtres humains.

Il y a eu saint Brévin. La démission d'un maire, usé et meurtri par le silence d'un Etat, qui, si prompt à revendiquer l'effectivité de sa politique migratoire de « fermeté », n'est qu'une forteresse en ruine lorsqu'il s'agit de s'opposer – vraiment – aux assauts odieux d'une extrême droite galvanisée. Saint Brévin, dont l'édile s'est rendu coupable de ne pas s'opposer à ce que des étranger.e.s soient hébergé.e.s sur son sol. Saint Brévin, dont la nouvelle maire en est à sa quatrième plainte.

Et un silence assourdissant. Ou sont-ils les principes d'humanité ? Ceux d'une convention de Genève si opportunément citée pour se gargariser de principes républicains ? Ou sont-ils les principes d'accueil digne quand ces réfugié.e.s, reconnus persécuté.e.s, sont accueilli.e.s à coup de cailloux et de crachats ?

Ce silence est strident. Ce silence est complice. Ce silence est coupable.

Il y a eu le 14 juin. Un navire fossoyeur sur une mer cimetière, les femmes et les enfants dans les cales, les hommes serrés sur le pont ; jusqu'au naufrage où périrent tous ces souffles, ces espoirs et ces craintes, qui ont des noms, des histoires et des familles. Ce naufrage, encore un, encore pire, encore combien.

Et alors qu'à l'assemblée, est émise l'idée d'honorer ces mémoires, dans un instant fugace, impuissant mais suspendu à ce qu'il nous reste en commun dans les deuils ; là, le silence est rompu. Pire, le voilà interdit par une présidente qui tout entière drapée de norme vient sanctionner ce faux pas réglementaire. Pas de minute de silence sauvage. L'interdiction est applaudie par l'extrême droite. Le cordon sanitaire est devenu la corde à sauter d'une récréation xénophobe. Le brouhaha de la honte.

Nous ne laisserons pas faire.

Nous, avocates et avocats dédié.e.s à la défense des étranger.e.s et du droit d'asile, nous qui avons la parole en principe, nous dont la robe demeure un rempart contre les assauts des forces réactionnaires antidémocratiques, nous dont l'humanité est au cœur du serment et à rebours des postures, affirmons :

- Notre solidarité absolue et nos condoléances les plus sincères aux familles des personnes ayant trouvé la mort dans le naufrage du 14 juin ;



AVOCATS POUR
LA DÉFENSE
DES DROITS
DES ÉTRANGERS



ELENA France

- Notre soutien indéfectible à Monsieur Yannick Morez, contraint à démissionner pour n'avoir promu qu'un accueil digne conformément aux engagements internationaux de la France ;
- Notre attachement aux principes directeurs de la Convention de Genève, à l'accueil digne de tous les exilé.e.s et au principe de non-refoulement ;
- Notre attachement aux principes démocratiques et notre détermination à combattre l'extrême droite dans toutes ses manifestations.